

**Communiqué du CDOI de Paris**

**Le Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers de Paris (CDOI 75), réuni en séance extraordinaire le 31 mars 2011, souhaite à l'unanimité des 16 élus présents s'exprimer sur la situation ordinale, au lendemain du Conseil National :**

Le CDOI 75 est pleinement satisfait de la baisse de la cotisation des infirmières salariées à 30 euros, montant qui aurait dû être fixé dès le départ. On constate dès maintenant dans notre département les effets positifs de cette décision, par des appels téléphoniques et des inscriptions liées à cette décision. Il ne s'agissait donc pas d'un désintérêt de la profession pour cette structure, mais d'un montant inadapté.

Le maintien de la cotisation des infirmières libérales à 75 euros ne posant, quant à lui, aucun problème. Néanmoins, pour que l'Ordre reparte sur des bases saines et réponde à ses missions, il est urgent de réorienter son fonctionnement et donc de changer de gouvernance.

Monter aussi rapidement une telle structure en partant de rien était difficile, d'autant que nous étions dans un environnement syndical hostile. Mais beaucoup de problèmes sont le résultat de décisions inadaptées du Bureau National, qui n'a pas su être à l'écoute des infirmières de terrain, des élus départementaux et qui a refusé la main tendue des parlementaires lors de la médiation de juin 2010.

**La première mesure que nous attendons est un réel plan d'économie.** Le Bureau National a engagé des dépenses excessives, envisagées sur un calcul erroné de rentrées de cotisations. Il fallait un budget calculé au plus près des recettes, avec une montée en charge progressive. Le CDOI de Paris demande l'arrêt de toutes les dépenses non indispensables au fonctionnement, notamment l'arrêt des recrutements, et la révision des dépenses de prestataires.

Le déficit de 10% lors de la première année budgétaire aurait dû alerter. Au lieu de cela, les dépenses de prestataires et surtout la masse salariale n'ont cessé de croître. C'est une faute de gestion impardonnable du Bureau National de dépenser plus de deux fois ce que l'on encaisse. Alors que la dette ordinale s'élève déjà à 8 millions d'euros, et que l'on enregistre 600.000 euros de déficit chaque mois, il est totalement irresponsable d'embaucher en décembre dernier une chargée des relations internationales à 100.000 euros (salaire brut chargé).

De même, le fait d'avoir embauché 124 assistantes (une par conseil) sans étude préalable de la charge de travail est pure hérésie. Des départements devant s'occuper de quelques centaines d'inscrits sont dotés d'une assistante à temps plein. Cette faute de gestion du Bureau National va obliger l'Ordre à faire un plan social, car il se trouve avec une masse salariale à elle seule supérieure au montant des cotisations encaissées !

**La seconde mesure que nous demandons est la démission du Bureau National,** responsable de cette gestion qui met en péril la pérennité de l'Ordre. Nous espérons que le Conseil National du 29 mars aurait mis un terme à cette gouvernance suicidaire, délétère pour la profession, dont l'image est ainsi écornée. Notre professionnalisme est décrédibilisé, avec pour conséquence une détérioration des relations locales avec l'ARS, la CPAM, les employeurs.

La mise en avant de cette gestion inadaptée, et la communication agressive du Bureau National, ont occulté le travail et les actions réalisées par les conseils départementaux et régionaux en direction des professionnels. Ceux-ci ont des besoins et des idées, il faut les écouter et les solliciter.

Ainsi, pourquoi le Code de Déontologie n'a-t-il pas fait l'objet d'une concertation ouverte à toutes les infirmières ? Il a besoin d'être largement partagé, afin de partir de l'expérience de chacun pour identifier les dilemmes déontologiques auxquels nous risquons de nous retrouver confrontés, et les normes de conduite à appliquer en pareils cas. Pour être efficace, le Code de déontologie doit devenir familier, afin que chaque infirmière se l'approprie et en voit l'utilité dans sa pratique quotidienne.

L'Ordre est au service des professionnels, et ne doit pas être au service de quelques uns. Pour que les infirmières se reconnaissent dans leur Ordre, il est indispensable de lui donner un souffle nouveau, un élan qui ne peut être porté que par une équipe nationale renouvelée. Aussi, le Conseil de Paris demande la démission de l'actuel Bureau National.

**Enfin, nous réclamons la constitution rapide d'une commission spécifique chargée d'une part des rapports avec le ministère, d'autre part avec la banque** (cf. notre motion du 8 mars).

L'ouverture rapide d'une concertation avec le ministère, dans un esprit de conciliation et d'apaisement, peut difficilement être menée par un Bureau National responsable de la détérioration des relations avec le ministère (il ne faut pas oublier que Xavier Bertrand est à l'origine de la création de notre Ordre). L'inscription ordinale d'une majorité des infirmières passe par une normalisation des relations avec le ministère et les employeurs.

Par ailleurs, la banque ne peut être que méfiante vis-à-vis d'un Bureau National qui a dépensé sans compter l'argent qu'il n'avait pas. Il faut donc lui présenter des interlocuteurs plus responsables pour la rassurer sur nos capacités à rembourser.

Fait à Paris le 31 mars 2011

**Par ailleurs, le Conseil de Paris tient à préciser qu'il s'est, quant à lui, attaché à avoir une gestion rigoureuse et transparente de son fonctionnement et de son budget :**

- Les élus salariés ne perçoivent aucune indemnité, ils viennent en réunion sur leur temps de travail, et assurent le reste sur leur temps personnel.
- Les élus libéraux ont une indemnité de pertes de ressources. Alors que le CDOI 75 se réunit un jour par mois, et que 7 des 31 élus sont libéraux, le montant global versé par le CDOI 75 depuis sa création en mai 2008, soit trois ans, est à ce jour de 13670,19 euros.
- Pendant ces trois ans, aucun élu du CDOI 75 ne s'est fait rembourser le moindre centime en frais de repas ou de transport (alors que la majorité travaille certes à Paris mais réside en banlieue) ou n'a touché une quelconque indemnité de responsabilité
- plus de détails sur notre site internet <http://www.conseil-de-lordre-infirmier-de-paris.com/?p=1160>